



SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n°B-2023-12-092 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

**Date de convocation : 28/12/2023**

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

**Absents :**

Jacques LEGRAND, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**EMPLOI, INSERTION, FORMATION, ATTRACTIVITE COMMERCIALE**  
**FINANCEMENT DES POSTES DES RÉFÉRENTS DE PARCOURS DU DISPOSITIF**  
**PLIE DU LIBOURNAIS : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL**  
**EUROPÉENS POUR L'ANNÉE 2024**

Sur proposition de Madame Marianne CHOLLET, Vice-présidente en charge de l'Emploi, l'Insertion, la Formation et l'Attractivité commerciale,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

La Communauté d'agglomération du Libournais adhère à l'Association « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996. Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes, de plus de 26 ans, exclues du marché du travail.

La Cali s'est engagée dans cette action pour la période 2022-2027 en signant un protocole d'accord avec l'Association « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique ». Pour mener cette action, la collectivité s'appuie sur une équipe de 7 agents dédiés : 5 Référents de Parcours et 2 Référents Emploi. Chaque année, les référents accompagnent plus de 350 participants dont un tiers de nouvelles personnes. Le taux de sortie positive des bénéficiaires de l'action est de 54% en formation qualifiante, CDD de plus de 6 mois ou CDI.

Considérant l'appel à projet pour l'année 2024 « Accompagnement à l'emploi » lancé par l'AGAPE, Organisme Intermédiaire gestionnaire du Fonds Social Européen + (FSE+),

La Cali répond à cet appel à projet en sollicitant une subvention de 186 000€ pour l'opération dénommée « 2024 - PLIE de Libournais - Accompagnement renforcé vers l'emploi » correspondant au cofinancement des 5 postes de Référents de parcours.

Les 5 référents de parcours ont pour objectif de suivre 300 participants par an auprès desquels ils recouvrent des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi à travers les missions suivantes :

- élaborer un diagnostic socioprofessionnel de la personne,
- mettre en œuvre un accompagnement personnalisé mêlant l'individuel et le collectif,
- lever les freins professionnels et sociaux du participant en lien avec les partenaires et services sociaux (santé, mobilité, savoirs de base, ...),
- assurer un suivi du participant pendant les 6 premiers mois suivant son contrat de travail.

Cette subvention représente 68% des dépenses de personnel affectées à l'opération.

La demande de subvention se fait intégralement en ligne sur le site MDFSE+ et pourra faire l'objet d'avenant en cours d'exécution à la demande de la Communauté d'agglomération du Libournais, en qualité de bénéficiaire, et d'AGAPE, en qualité d'Organisme Intermédiaire gestionnaire du Fonds Social Européen + pour cette opération.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la demande de subvention de l'action citée ci-dessus et tout autre document y afférent,
- accepter la perception de la subvention.

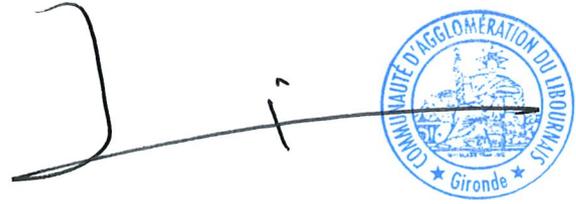
*Imputations budgétaires : Chapitre 74 - compte 7477- service gestionnaire VILLO - services destinataires PLIE 1 - fonction 523*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
Fait à Libourne 14 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Fabienne FONTENEAU,  
Vice-présidente,  
Secrétaire de séance